



Séparation prêt immobilier

Par Anglk24

Bonjour,

Séparée depuis 1 an, nous avons acheté une maison à part égale 50/50 , pendant 3 ans, il a remboursé seul le prêt immobilier et moi les frais de garde des enfants, les courses sachant qu'il avait un salaire 2 fois plus élevé que le mien. Aujourd'hui il souhaite que je lui rembourse la moitié du prêt pendant ces 3 ans. Je précise que nous étions en union libre.

La maison étant actuellement en vente.

Est il en droit de me demander cet argent ?

Merci pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il peut toujours demander.

Mais il n'a pas de moyen de vous obliger de payer.

Etant séparés, le mieux serait de vous séparer aussi sur le plan financier soit en rachetant sa part (avec l'accord préalable de la banque), soit en vendant le bien à un tiers. Le crédit sera ainsi soldé et vous seriez chacun libéré pour tourner la page.

Par kang74

Bonjour

Il n'y a aucune interdiction de demander quoi que ce soit .

Après vous n'êtes pas obligée de considérer que vous lui devez quoi que ce soit .

Par de là, ce désaccord n'a d'impact qu'en cas de vente du bien ou rachat de part, et devra être traité en passant devant le juge si besoin.

Les jurisprudences sont multiples et même si la plupart reconnaissent que la prise en charge de l'échéance du crédit en couple peut être considérée comme une participation aux charges du foyer, si vous avez participé à d'autres et/ou qu'il gagne plus que vous, même en concubinage, c'est un juge qui décidera .

Actuellement personne ne peut imposer son point de vue .

NB : Vu que vous avez acheté ce bien il y a 3 ans, il y a quand même de grandes chances, vu la conjoncture actuelle, que personne n'ait le droit à rien, vous aurez de la chance si vous ne faites pas de moins value ...

Donc est ce pertinent de rajouter des frais d'avocat ?